

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 09485/2021-1.0 GS

Notre réf.: 08384/2021/I/ONM/WIGOS-Technical-Regulations

20 avril 2021

Objet: Amendements à la Partie I - Le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM du *Volume I – Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées du Règlement technique* (OMM-N° 49), ainsi qu'à l'Annexe VIII du Règlement technique de l'OMM, le *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160)

Suite à donner: Communiquer au Secrétariat de l'OMM vos observations sur ces projets d'amendement avant le **7 juin 2021**

Madame, Monsieur,

À la suite de la décision prise par le Dix-huitième Congrès météorologique mondial (2019) de lancer la phase opérationnelle du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM dès 2020, et conformément à la *résolution 34 (Cg-18)* - Réseau d'observation de base mondial, la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM) a élaboré les projets d'amendement mentionnés en objet. Tous les changements correspondants sont récapitulés dans le tableau des mises à jour des documents.

La rédaction de cette nouvelle édition du *Manuel du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM* (OMM-N° 1160) est le fruit de la collaboration entre de nombreux experts, coordonnateurs nationaux et membres du Secrétariat. Il s'agit d'une étape très importante vers le passage à l'exploitation de ce système.

Lors de la troisième partie de sa première session, qui a eu lieu du 12 au 16 avril 2021, l'INFCOM a recommandé au Conseil exécutif et au Congrès d'adopter les projets d'amendement mentionnés en objet, tels qu'ils figurent dans le document *INFCOM-1(III)-d05-1-1(3)-WIGOS-TECHREG-approved_fr.docx*.

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez dès à présent passer en revue ces projets en vous rendant à l'adresse <https://community.wmo.int/key-pubs> ou en cliquant sur les liens présentés ci-dessus.

La procédure d'examen est régie par les dispositions générales du Règlement technique, qui prévoient que tout amendement que des Membres ou des organes constituants proposent d'apporter au Règlement technique devrait être communiqué à tous les Membres au moins trois mois avant d'être soumis à la session de l'organe constituant concerné. Nous sommes sincèrement désolés d'assortir ce processus d'examen d'un délai aussi court, lequel est dû au peu de temps disponible entre la session de l'INFCOM et la prochaine session du Conseil exécutif, qui aura lieu du 14 au 25 juin 2021.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

Je vous saurais gré de communiquer vos observations ou propositions de correction (en les insérant en mode «suivi des modifications» dans le document) au Secrétariat de l'OMM, à l'attention de M. Anthony Rea, Directeur du Département des infrastructures (area@wmo.int), avec copie à M. Etienne Charpentier, Chef de la Division des réseaux d'observation et de mesure (echarpentier@wmo.int), et M. Igor Zahumensky, fonctionnaire scientifique (izahumensky@wmo.int), dans les meilleurs délais et au plus tard le **7 juin 2021**. Le respect de cette échéance nous permettra d'actualiser les documents à temps pour les présenter (sous forme d'une version 2) à la soixante-treizième session du Conseil exécutif, qui se tiendra en juin 2021.

Compte tenu du volume et de la nature technique de ces documents, vous serez amené(e) à solliciter l'aide de spécialistes du domaine concerné dans votre pays pour procéder à cet examen. Avant que ces experts désignés ne commencent leur examen, nous les encourageons vivement à se familiariser avec l'introduction du Manuel, qui en explique l'objet et le champ d'application, ainsi qu'avec les dispositions générales, qui fournissent des explications sur la structure globale et le but du Règlement technique ainsi que sur les catégories de règles.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre précieuse contribution à cette procédure d'examen. Si vous ou vos experts souhaitez des éclaircissements ou informations complémentaires, ne manquez pas de vous adresser à MM. Rea, Charpentier et Zahumensky.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Wenjian Zhang
pour le Secrétaire général